

REGLEMENT « THE OPEN WINDOW »

1. ORGANISATEUR, THEME ET DATES DE L'APPEL A PROJETS

La société VENTE-PRIVEE.COM, S.A au capital de 626 820, 27 euros, enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro 434317293, et dont le siège social est sis 249, avenue du Président Wilson à LA PLAINE SAINT-DENIS (93210), ci-après dénommée « VENTE-PRIVEE.COM », lance l' appel à projets de création vidéo « THE OPEN WINDOW » du 04/06/2018 au 10/10/2018 inclus ci-après dénommé l' « Appel à projets ».

Le thème est le suivant : « Extra-Muros ».

Les œuvres seront sélectionnées pour participer à l'exposition « Extra-Muros » dans les conditions définies ci-après.

Le site Internet, en ses versions fixe et mobile, permettant de candidater à l'Appel à projets est accessible à l'adresse suivante, ci-après désigné le « Site » : www.theopenwindow.com

2. CONDITIONS DE PARTICIPATION

L'Appel à projets est réservé à toute personne physique.

Tout candidat mineur devra nécessairement avoir obtenu une autorisation parentale pour pouvoir finaliser son inscription à l'Appel à projets. Cette autorisation devra être adressée par courrier à l'Organisateur à l'adresse suivante : THE OPEN WINDOW – Direction Marketing, 164 rue Ambroise Croizat 93200 SAINT-DENIS ou par email à l'adresse suivante : contact@theopenwindow.com. A défaut la participation du candidat ne sera pas prise en compte.

Il n'est autorisé qu'une (1) seule candidature par artiste (même nom, même prénom, même adresse IP (Internet Protocol)) pendant toute la durée de l'Appel à projets.

Dans le cas où un artiste soumettrait plusieurs œuvres, il ne serait tenu compte que de sa dernière œuvre déposée sur le Site.

Une œuvre peut-être réalisée par plusieurs auteurs. En tout état de cause, la candidature ne pourra être réalisée que par un seul de ses auteurs.

Dans le cas où elle serait proposée par plusieurs candidats, toutes les candidatures relatives à cette œuvre seraient écartées de l'Appel à projets.

Si un candidat ne répond pas correctement à l'ensemble des conditions de participation, sa candidature ne sera pas prise en compte.

3. MODALITES DE CANDIDATURE

Afin de candidater à l'Appel à projets, chaque candidat doit impérativement :

- S'inscrire sur le Site.

- Déposer une vidéo entre le 4 juin et le 31 juillet 2018 ainsi qu'un aperçu de celle-ci qui soient tous deux conformes au cahier des charges énoncé à l'article 5 du présent règlement,
- Renseigner le titre de l'œuvre, et ajouter une brève description.
- Remplir et valider la cession de droits afférente à l'œuvre et aux différents contenus soumis par le candidat, en précisant le nom des coauteurs éventuels de l'œuvre, pour lesquels il garantit avoir obtenu l'autorisation préalable expresse de soumettre l'œuvre dans le cadre de l'Appel à projets et d'indiquer leurs prénom et nom, dans l'encart prévu à cet effet sur la page précédant la soumission de l'œuvre sur le Site.
- Valider la candidature.

Une fois déposée sur le Site, VENTE-PRIVEE.COM effectuera un contrôle de l'œuvre et s'assurera que celle-ci respecte le cahier des charges énoncé à l'article 5 du présent règlement.

Suite à ce contrôle, le candidat sera averti par email de la mise en ligne ou non de son œuvre sur le site le 10 septembre 2018 dans un délai de 3 jours.

Une fois mise en ligne sur le Site, le candidat aura toujours la possibilité de modifier son œuvre et ce, jusqu'au dernier jour de l'Appel à projets. En cas de modification, l'œuvre sera à nouveau soumise à un contrôle de VENTE-PRIVEE.COM avant sa mise en ligne et le candidat devra remplir et valider à nouveau une cession de droits, en précisant le nom des coauteurs éventuels de l'œuvre, pour lesquels il garantit avoir obtenu l'autorisation préalable expresse de soumettre l'œuvre dans le cadre de l'Appel à projets et d'indiquer leurs prénom et nom dans l'encart prévu à cet effet sur la page précédant la soumission de l'œuvre sur le Site. En tout état de cause, seules les œuvres soumises avant le 31 juillet 2018 et respectant le cahier des charges (ci-après désignées les « Œuvres validées »), participeront à la phase suivante de sélection.

Plus aucune candidature ne sera acceptée au-delà.

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposeraient au contrôle de validité des candidatures. VENTE-PRIVEE.COM écartera les candidatures non valides au regard de ces modalités de candidature.

4. ACCEPTATION DU REGLEMENT

La seule participation à l'Appel à projets implique l'acceptation expresse et sans réserve par le candidat de l'intégralité du présent règlement. Toute question/réclamation relative au présent règlement pourra être faite par écrit à VENTE-PRIVEE.COM à l'adresse suivante : contact@theopenwindow.com, uniquement pendant la durée de l'Appel à projets.

5. CAHIER DES CHARGES DE L'OEUVRE

Les vidéos soumises par les candidats durant l'Appel à projets devront illustrer le thème suivant : «EXTRA-MUROS ».

Le thème « EXTRA-MUROS » peut être compris et appréhendé dans toutes les acceptions auxquelles renvoient le terme. Par exemple, et sans que la liste soit limitative, les thèmes de la liberté, de l'aventure, de l'espace, du vivant, pourront être explorés. Le candidat est entièrement libre de sortir de ces champs de recherche et de donner son interprétation du mot « EXTRA-MUROS ».

La durée conseillée de la vidéo soumise est de 5 minutes.

La vidéo doit être soumise dans le format mp4.

La résolution optimale pour la vidéo soumise est : 1024 x 640 pixels.

Le poids maximal de la vidéo soumise ne doit pas dépasser 1 Giga.

L'artiste doit tenir compte dans la conception de son œuvre que les œuvres sélectionnées sont destinées à être vues par des spectateurs automobilistes.

La distance qui sépare l'écran des spectateurs automobilistes laisse peu de place pour des œuvres trop longues ou dont les détails seraient essentiels pour une complète compréhension.

Afin de créer un lien privilégié avec le public, les contenus aux dimensions poétiques, émotionnelles, contemplatives et à narration facilement identifiable sont à privilégier.

Les vidéos soumises sur le Site peuvent comporter une bande son, dialogues, ambiance sonore etc... Il est néanmoins entendu que les vidéos des candidats seront projetées sur la façade artistique du Vérone de manière muette, sans possibilité d'y adjoindre un dispositif audiophonique, ni de sous-titres.

Les crédits seront rajoutés par VENTE-PRIVEE.COM sur les vidéos sélectionnées.

L'œuvre ne doit pas comporter :

- de marques commerciales ;
- de textes ;
- de messages ou d'informations à caractère politique, pornographique, religieux, xénophobe ou pouvant heurter la sensibilité des personnes ;
- d'indication de localité, complétée soit par une flèche, soit par une distance kilométrique ;
- la reproduction d'un signal routier réglementaire ou d'un schéma de présignalisation.
- d'images qui par leurs formes, leurs couleurs, textes, symboles, dimensions ou leurs emplacements pourrait être confondues avec les signaux réglementaires (représentant notamment des formes triangulaire à fond blanc ou jaune, circulaires à fond rouge, bleu ou blanc octogonales à fond rouge, carrés à fond blanc ou jaune, s'ils sont disposés sur pointe ;
- de cigarette ou de boisson alcoolisée.

Les photos ne doivent comporter aucun signe distinctif pouvant être interprété comme un signe de reconnaissance notamment lié à un parti politique ou bien à une religion.

L'œuvre ne doit pas constituer une publicité. Elle ne doit pas comporter d'éléments qui assureraient la promotion directe ou indirecte d'un service ou d'un produit, ni d'une personne physique ou morale. VENTE-PRIVEE.COM se réserve le droit de rejeter la candidature des œuvres qui sont de nature à solliciter l'attention des usagers de la route dans des conditions dangereuses pour la sécurité routière (exemples : image rapides qui demandent de la concentration, choquantes, nudité...).

Toute œuvre ne respectant pas la dignité ou le respect d'autrui, les règles applicables en la matière, ne sera pas recevable.

Les œuvres ne doivent pas comporter d'éléments à caractère diffamatoire, injurieux, pornographique, révisionniste, haineux, menaçant, raciste, xénophobe, vulgaire, choquant, contraire à la loi ou portant atteinte aux bonnes mœurs ainsi que tout élément dénigrant ou susceptible de porter atteinte de quelque manière que ce soit à l'image, à la vie privée, à l'honneur, à la réputation et/ou à la considération de toute personne physique ou morale.

Chaque candidat s'engage à ce que l'œuvre publiée dans le cadre de l'Appel à projets soit une création originale, qui ne porte aucune atteinte aux droits de tiers quels qu'ils soient et sur quelque fondement que ce soit. En particulier, chaque candidat garantit être le seul auteur de l'œuvre, ou dans le cas où il existerait des coauteurs, le candidat s'engage à avoir obtenu leur autorisation préalable expresse pour soumettre l'œuvre dans le cadre de l'Appel à projets, et à indiquer leurs prénom, nom, date de naissance, adresse de résidence et adresse email dans l'encart prévu à cet effet sur la page précédant la soumission de l'œuvre sur le Site.

Chaque candidat s'interdit formellement de soumettre dans le cadre de l'Appel à projets une œuvre empruntant ou utilisant tout élément protégé par des droits de propriété intellectuelle ou industrielle (notamment une autre vidéo, une marque ou un dessin et modèle), appartenant à des tiers dont il n'aurait pas obtenu l'autorisation préalable et certaine.

Aucun élément visuel portant atteinte à la vie privée ou au droit à l'image de tiers ne doit figurer dans l'œuvre. Si l'œuvre représente des personnes, les candidats doivent obtenir l'autorisation écrite de ces personnes et/ou des titulaires de l'autorité parentale lorsque celles-ci sont mineures.

6. SELECTION DES ŒUVRES

6.1 SELECTION PAR LE COMMISSAIRE

Entre le 01/08/2018 et le 09/09/2018, un commissaire d'exposition (le galeriste Renaud BERGONZO) sélectionnera à sa discrétion 9 œuvres parmi les Œuvres validées. Il choisira également en plus 1 œuvre à titre subsidiaire dans le cas où l'une de ces œuvres serait également sélectionnée par les internautes.

Le commissionnaire sélectionnera les œuvres selon les critères suivants :

- Leur pertinence par rapport au thème,
- L'œuvre permet de créer une exposition cohérente et harmonieuse avec d'autres œuvres.

6.2 SELECTION PAR LES INTERNAUTES

Entre le 10/09/2018 à 9h00 et le 9/10/2018, toutes les Œuvres validées seront mises en ligne sur le Site pour être soumises au vote des internautes. A l'issue de cette période, l'œuvre ayant obtenu le plus de vote sera sélectionnée pour participer à l'exposition « Extra-Muros ».

Le candidat est informé qu'un internaute ne peut voter qu'une fois maximum par œuvre.

En cas d'égalité de votes entre plusieurs œuvres, l'œuvre sélectionnée sera désignée par le commissaire de l'exposition (le galeriste Renaud BERGONZO).

VENTE-PRIVEE.COM se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposeraient au contrôle de validité des votes.

Les votes seront annulés s'ils sont erronés, contrefaits ou réalisés de manière contrevenante, frauduleuse au présent règlement. Tout vote devra être loyal.

6.3 ANNONCE DES RESULTATS

Les candidats dont l'œuvre aura été sélectionnée seront personnellement informés par VENTE-PRIVEE.COM, par email, au plus tard le 14/10/2018.

Le 15/10/2018, la sélection des œuvres sera annoncée sur le Site.

7. EXPOSITION DES ŒUVRES SELECTIONNEES

Les œuvres sélectionnées seront diffusées sur la façade artistique du « Vérone » (façade digitale en LED de plus de 100 m2) du bâtiment situé au 164, Rue Ambroise Croizat, 93200 Saint-Denis, permettant la diffusion d'œuvres à visées artistiques et/ou écologiques, dans le cadre de l'exposition « Extra-Muros ».

Chaque jour de l'exposition, une œuvre sera diffusée.

L'exposition « Extra-Muros » sera diffusée 1 fois pendant l'année 2018 et 2 fois pendant l'année 2019, à des dates qui seront communiquées aux candidats dont l'œuvre aura été sélectionnée, à la fin de l'Appel à Projets.

Aux fins de diffusion des œuvres sélectionnées sur la façade artistique « Vérone », permettant la diffusion d'œuvres à visées artistiques et/ou écologiques, le candidat, contacté par email pour signer une cession de droits en version papier, s'engage à concéder et à ce que les différents coauteurs le cas échéant concèdent également une cession de droits gracieuse au bénéfice de VENTE-PRIVEE.COM afin que cette dernière puisse reproduire, représenter et/ou adapter leur œuvre, en tout ou partie, sur tout site Internet édité par elle, et notamment le Site, les réseaux sociaux, les RP et sur ladite façade artistique, culturelle et/ou écologique « Vérone », pour une durée de deux ans à compter de la première exploitation de l'œuvre par VENTE-PRIVEE.COM et sur le territoire mondial.

De par la nature de l'Appel à projets, tout refus de la part d'un candidat et/ou d'un coauteur d'une œuvre sélectionnée de concéder ladite cession de droits gracieuse vaudra renonciation à la participation à l'Appel à projets, ce que les candidats comprennent et reconnaissent expressément.

8. CONSULTATION ET DEMANDE D'ENVOI DU REGLEMENT

Il est possible de consulter le règlement de l'Appel à projets à l'adresse suivante : www.theopenwindow.com.

Le règlement peut être adressé, à titre gratuit, à toute personne qui en fait la demande à l'adresse suivante : THE OPEN WINDOW – Direction Marketing, 164 rue Ambroise Croizat 93200 SAINT-DENIS.

9. DONNEES PERSONNELLES

Dans le cadre de l'Appel à projets, VENTE-PRIVEE.COM, en sa qualité de responsable de traitement, collecte et traite certaines données personnelles du candidat et des coauteurs de l'œuvre le cas échéant (pour lesquels le candidat garantit avoir obtenu l'autorisation préalable expresse avant transmission de leurs données), telles que leurs nom, prénom, adresse e-mail, adresse postale, date de naissance des auteurs / nom et prénom des coauteurs, et, en cas de sélection de son œuvre dans les conditions définies au présent règlement, d'autres données telles que l'école dans laquelle lui et/ou les coauteurs étudient, l'année de leur formation, l'adresse du site Internet sur lequel leurs travaux artistiques sont disponibles et une brève biographie de chacun d'eux (ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles »).

Pour l'organisation de l'Appel à projets, la gestion du compte du candidat sur le Site et aux seules fins de la prise de contact avec le candidat et/ou les éventuels coauteurs de l'œuvre (pour lesquels le candidat garantit avoir obtenu l'autorisation préalable expresse avant transmission de leurs données), VENTE-PRIVEE.COM aura accès aux Données Personnelles.

Par ailleurs, VENTE-PRIVEE.COM pourra communiquer les Données Personnelles de chaque candidat et/ou coauteur de l'œuvre (pour lesquels le candidat garantit avoir obtenu l'autorisation préalable expresse avant transmission de leurs données) :

- à ses prestataires aux fins de réaliser l'Appel à projets le cas échéant ;
- aux autorités judiciaires afin de répondre à une injonction ou autre demande de telles autorités.

Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 telle que modifiée en 2004 et 2016 et au Règlement Européen 2016/679 du 27 avril 2016, le candidat et/ou les coauteurs de l'œuvre peuvent à tout moment exercer leur droit d'accès d'opposition, de rectification, de suppression ou de portabilité des Données Personnelles les concernant et faire part à VENTE-PRIVEE.COM des directives post-mortem en adressant leur demande (en indiquant leur adresse de courrier électronique, nom, prénom, et adresse postale) :

- par courrier électronique à l'adresse suivante : contact@theopenwindow.com ;
- par courrier postal à l'adresse suivante : THE OPEN WINDOW – Direction Marketing, 164 rue Ambroise Croizat 93200 SAINT-DENIS.

10. PROPRIETE INTELLECTUELLE

- Propriété intellectuelle sur les contenus appartenant à VENTE-PRIVEE.COM

Il est expressément précisé que tous les éléments qui constituent les éléments de l'Appel à projets et du Site, et notamment les marques, les logos, les dessins, les graphismes, les photographies, les animations et les textes, les descriptifs de l'Appel à projets, et tous les autres éléments, qu'ils soient visuels et/ou sonores, auxquels le candidat est susceptible d'avoir accès, sont protégés par la législation relative à la propriété intellectuelle actuellement en vigueur en France, et ce pour le monde entier. VENTE-PRIVEE.COM est titulaire de l'intégralité des droits afférant à ces contenus.

A ce titre et conformément aux dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle français, seule l'utilisation des contenus susvisés pour un usage privé et tel que prévu au présent règlement, sous réserve de dispositions différentes voire plus restrictives du Code de la Propriété Intellectuelle, est autorisée.

Toute autre utilisation est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la propriété intellectuelle sauf autorisation préalable et écrite de VENTE-PRIVEE.COM.

- Propriété intellectuelle sur les contenus soumis par le candidat

Dans le cadre de l'Appel à projets, le candidat devra uploader une vidéo, une image d'aperçu de celle-ci, les crédits associés, son titre et sa description (ci-après ensemble les « **Contenus** »).

En soumettant les Contenus dans le cadre de l'Appel à projets, le candidat autorise gracieusement, expressément et sans réserve VENTE-PRIVEE.COM à exploiter les Contenus dans les conditions énoncées ci-après :

- **Le droit de reproduction** des Contenus, en leur forme initiale et/ou adaptée, notamment le droit de les fixer, de les faire fixer, de les reproduire, de les faire reproduire (copies permanentes ou

temporaires) en nombre illimité, de les enregistrer, de les faire enregistrer, en tout ou partie, sous tout format, par tous modes et procédés connus et inconnus à ce jour, **sur le Site** et sur tout autre support numérique (disque dur, CD, CD-ROM, DVD, USB, mini-disc, etc.).

- **Le droit de communication au public** des Contenus, en leur forme initiale et/ou adaptée, notamment le droit de les représenter, de les faire représenter, de les diffuser, de les faire diffuser, de les publier, de les faire publier, de les exploiter, de les faire exploiter, en tout ou partie, sous tout format, par tous modes et procédés connus et inconnus à ce jour, *via* tout type de réseau de communication et télécommunication tel qu'Internet (y compris le Site, les réseaux sociaux et les RP), les réseaux de télévision analogique et numérique, la voie hertzienne, le câble, le satellite, les réseaux de téléphonie mobile, etc., dans les RP (print et web), à destination de tous les terminaux (ordinateurs, téléphones mobiles ou tablettes numériques (applications), télévisions, disque dur, mémoire vive, mémoire cache, USB, etc.).
- **Le droit d'adaptation** des Contenus, notamment le droit de les réduire, les recadrer, les agrandir, en modifier la résolution ou, plus généralement, ajouter ou retirer tout élément graphique sur tout ou partie des Contenus, notamment les crédits fournis par le candidat, afin de répondre aux contraintes techniques, et/ou artistiques, et/ou éditoriales de VENTE-PRIVEE.COM. Il est précisé que tout ou partie des Contenus adaptés pourront être reproduits et/ou communiqués au public dans les conditions énoncées ci-avant.

Le participant accorde également à VENTE-PRIVEE.COM le droit de mentionner son nom et/ou prénom en lien avec les Contenus, sur tous les supports de diffusion et *via* tous les réseaux de communication précités, en particulier dans les crédits et dans la galerie des œuvres sur le Site, sans que cela ne soit une obligation pour VENTE-PRIVEE.COM.

La cession de droits prévue au présent article est consentie gracieusement par chaque participant à VENTE-PRIVEE.COM pour le territoire mondial et pour la durée de l'Appel à projets.

Par ailleurs, tel qu'indiqué à l'article 7 du présent règlement, en cas de sélection de leur œuvre dans les conditions définies au présent règlement, les candidats, contactés par email pour signer une cession de droits en version papier, s'engagent à concéder et à ce que les éventuels coauteurs des œuvres sélectionnées concèdent également une cession de droits gracieuse à VENTE-PRIVEE.COM permettant la reproduction, la représentation et/ou l'adaptation des Contenus sur tout site Internet édité par elle, notamment le Site, les réseaux sociaux, les RP et sur la façade artistique « Vérone », pour une durée de deux ans, sur le territoire mondial. A défaut, cela vaudra renonciation du candidat à sa participation à l'Appel à projets.

Le candidat garantit tout particulièrement à VENTE-PRIVEE.COM :

- être pleinement habilité à accorder la présente autorisation d'exploitation des Contenus;
- disposer sur les Contenus, sans restriction ni réserve, de l'ensemble des droits ou autorisations nécessaires à leur exploitation, notamment de la part des coauteurs éventuels et des personnes dont l'image pourrait apparaître dans les Contenus, dans les conditions détaillées ci-dessus, et ainsi avoir fait son affaire personnelle de tous les frais afférents à l'obtention des droits et/ou autorisations nécessaires sur les œuvres de l'esprit, marques, logos, dessins et modèles, etc. représentés sur les Contenus ;
- la jouissance paisible par VENTE-PRIVEE.COM des Contenus dans les conditions détaillées ci-dessus.

Ainsi, le candidat garantit également VENTE-PRIVEE.COM contre tout recours ou revendication pouvant émaner de tout auteur ou ayant droit et d'une manière générale de toute personne qui pourrait prétendre à un droit quelconque à l'occasion de l'exploitation des Contenus accordée à

VENTE-PRIVEE.COM par les présentes, notamment de la part des coauteurs éventuels des Contenus, ainsi que contre toute réclamation ou tout litige, notamment en cas de réclamation qui serait faite par tout tiers dont un élément serait représenté dans les Contenus. Dans cette hypothèse, chaque candidat fait son affaire personnelle de leur rémunération et de l'indemnisation de VENTE-PRIVEE.COM.

Enfin, le candidat déclare et garantit disposer sans restriction ni réserve de l'ensemble des droits et/ou autorisations nécessaires à la représentation de l'image et/ou des nom et prénom de toute personne mineure ou majeure sur les Contenus.

11. RESPONSABILITE

La candidature à l' Appel à projets implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites de l'Internet, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

En conséquence VENTE-PRIVEE.COM ne saurait en aucune circonstance être tenue responsable, sans que cette liste soit limitative :

- de tout dysfonctionnement du réseau Internet empêchant le bon déroulement /fonctionnement du de l'Appel à projets,
- de la défaillance de tout matériel de réception ou des lignes de communication,
- de perte de tout courrier papier ou électronique et, plus généralement, de perte de toute donnée,
- des problèmes d'acheminement,
- du fonctionnement de tout logiciel,
- des conséquences de tout virus, bogues informatiques, anomalies, défaillance technique,
- de tout dommage causé à l'ordinateur d'un participant,
- de toute défaillance technique, matérielle et logicielle de quelque nature, ayant empêché ou limité la possibilité de participer à l'Appel à projets ou ayant endommagé le système du candidat.

Il est précisé qu'il appartient à tout candidat de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte. La connexion de toute personne au Site et la candidature à l'Appel à projets se fait sous leur entière responsabilité.

12. CAS DE FORCE MAJEURE

La responsabilité de VENTE-PRIVEE.COM ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, l'Appel à projets devrait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger sa durée et de reporter toute date annoncée.

En cas de litige ou de contestation, les candidats peuvent adresser leurs demandes à contact@theopenwindow.com dans un délai de 15 jours à compter de la notification par la société organisatrice de la modification, l'annulation ou le report de l'Appel à projets.

La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre en justice quiconque qui aura fraudé ou tenté de le faire. Elle ne saurait toutefois encourir aucune responsabilité d'aucune sorte vis-à-vis des candidats du fait des fraudes éventuellement commises.

13. LITIGE

L'Appel à projets étant organisé par une société française, celui-ci est soumis à la loi française, en vertu de la législation actuellement en vigueur.

Les dispositions du présent règlement seront exécutées et interprétées conformément au droit français. Tout différend qui pourrait naître à l'occasion de leur validité, de leur interprétation ou de leur exécution sera soumis aux Tribunaux de Paris, auxquels il est fait expressément attribution exclusive de compétence.